## Bureau du 14 octobre 2002

## Décision n° B-2002-0873

commune (s): Genay

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située 205, rue des Cerisiers et appartenant aux

consorts Ansoud

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -

Service opérationnel - Subdivision nord

## Le Bureau.

Vu le projet de décision du 4 octobre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain nu située 205, rue des Cerisiers à Genay, à détacher de deux parcelles de plus grandes étendues cadastrées sous les numéros 134 et 135 de la section AK.

Il s'agit d'une parcelle de terrain de 125 mètres carrés nécessaire à l'élargissement de la rue des Cerisiers dont les travaux ont déjà été réalisés.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, cette parcelle serait cédée à titre gratuit en application des dispositions de l'arrêté de permis de construire n° 86572 délivré le 7 février 1972 ;

Vu ledit compromis;

Vu l'arrêté de permis de construire n° 86572 délivré le 7 février 1972 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

## DECIDE

- 1° Approuve le compromis qui lui est soumis.
- 2° Autorise monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.
- **3° La dépense** correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499, en dépenses, compte 211 200 fonction 822 et en recettes compte 132 800 fonction 822 exercice 2003 pour ordre et en dépense réelle au compte 211 200, fonction 822 à hauteur de 564 € pour frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents, pour extrait conforme, le président, pour le président,